



MENTHONNEX-EN-BORNES

Au temps présent

2025



www.menthonnex-en-bornes.fr



L'édito du Maire

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Menthnalis,

Ce bulletin vous propose un regard vivant et actuel sur la vie de notre commune : ses événements marquants, ses projets, ainsi qu'un éclairage sur celles et ceux qui contribuent chaque jour à faire de Menthonnex un village dynamique et accueillant.

Je tiens à saluer, une nouvelle fois, l'implication des associations, des équipes pédagogiques et périscolaires, ainsi que celle du personnel communal et des entreprises locales, qui œuvrent quotidiennement au service de notre communauté.

Je souhaite également remercier la paroisse et l'évêché pour la transaction concernant la salle paroissiale. Cette acquisition permettra à la commune de mener à bien un aménagement cohérent et ambitieux de la place du village.

Lors du conseil municipal du 1er septembre 2025, nous avons eu le plaisir de nommer Madame et Monsieur Sialm, Citoyens d'Honneur de la commune. Anciens habitants profondément attachés à Menthonnex, ils ont fait un don généreux de 50 000 € pour soutenir les travaux d'agrandissement et de rénovation énergétique de la mairie. Un geste remarquable, pour lequel nous leur exprimons notre sincère gratitude.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont choisi de s'installer parmi nous, séduits par le cadre de vie, la convivialité et les infrastructures de notre commune. Puissiez-vous y trouver votre place, vos repères, et beaucoup de bonheur.

Enfin, rappelons que chacun d'entre nous, par son attitude et son engagement au quotidien, contribue à faire de Menthonnex un lieu paisible, accueillant et agréable à vivre pour tous.

Bien à vous,
Guy Démolis.

Retrouvez les comptes rendus
des réunions du
conseil municipal
sur le site de la Mairie



Directeur de la publication :
Guy Démolis

Rédaction :
Martine Brand et Valérie Jiguet

Conception graphique :
Victoria Vidal

Photographe :
Victoria Vidal

Elaboration des articles :
Guy Démolis, Nathalie Henry,
Emmanuel Tissot, Sandrine
Jolibois, Olivier Chamot, Jocelyne
Yakovleff, André Peccoux, Denis
Brunet, Joëlle Démolis, Louis
Jacquemoud, Pierre Maulet

Impression :
Imprimerie Villière

Nouveautés!

SECRETARIAT DE MAIRIE

Dans la perspective du départ en retraite de notre secrétaire de mairie, Martine Brand, la municipalité a recruté Valérie Jiguet, une sympathique et dynamique collaboratrice en période de « tuilage ». Nul doute qu'elle sera très bien formée pour prendre le relai le moment venu. Nous lui souhaitons la bienvenue à Menthonnex et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



CHANGEMENT D'ACTIVITE

En fin d'année, Catherine Villar, mandataire commerciale de Groupama, fera valoir ses droits à la retraite. Installée à Menthonnex depuis 1991, elle a su, par son professionnalisme, sa disponibilité et sa bienveillance, gagner la confiance et l'estime de sa clientèle. La municipalité la remercie chaleureusement pour son engagement et lui adresse tous ses vœux pour une retraite épanouie.

Suite à la décision de la compagnie d'assurance de regrouper ses activités sur Cruseilles, et la commune étant propriétaire des locaux, ceux-ci seront prochainement loués à Marie Neyroud, coiffeuse domiciliée à Menthonnex, qui projette d'y développer un salon de coiffure. Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle installation.



RETRAITE

Fabienne Bossez, agent communal péri scolaire depuis 2008, a fait valoir ses droits à la retraite fin avril 2025. Durant ces 17 années, Fabienne aura été en première ligne du développement des activités de la cantine et de la garderie. Elle avait particulièrement en charge la gestion et les relations avec les familles. Réputée pour son exigence, Fabienne aura exercé son activité professionnelle de manière consciencieuse. Nous souhaitons qu'elle profite pleinement de sa retraite en prenant soin de sa santé.



DECOUVRIR LE VILLAGE



FOCUS SUR LES COMMERCEs DU CHEF-LIEU

Le bourg centre de Menthonnex à la chance de disposer de 3 commerces de proximité dont le dynamisme rayonne sur le plateau des Bornes :

- une boulangerie pâtisserie « Le fournil de Menthonay » exploitée par un couple de jeunes professionnels Elodie et Fabien Démolis ;
- un café-restaurant – française des jeux « Le bistrot » repris fin 2023 par une jeune lauréate du concours des femmes entrepreneuses en milieu rural, Aline Ujma assistée de Fabrice, un excellent chef cuisinier ;
- l'agence Groupama avec Catherine Villar mandataire commerciale depuis près de 35 ans qui fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année. Les locaux seront repris début 2026 par Marie Neyroud, une coiffeuse domiciliée sur la commune qui souhaite ouvrir son salon de coiffure.

Ces commerces se sont développés à partir des années 2000, grâce à l'initiative de la municipalité d'investir dans des locaux commerciaux qu'elle loue à des prix attractifs afin de favoriser l'implantation de commerces et de services de proximité.





L'AUBERGE DES BORNES S'EST MISE SUR SON 31 AFIN DE FÊTER SES 20 ANS D'EXISTENCE

Etablissement centenaire, l'Auberge des Bornes a fêté ses 20 ans sous sa forme actuelle. L'occasion de revenir sur l'histoire du lieu devenu un pilier de Menthonnex-en-Bornes.

Il faut remonter à l'avant-guerre, quand Hélène et François Bochet, des agriculteurs de la commune, ont eu l'idée de mêler hospitalité et terroir. Ils inventaient alors une sorte de ferme-auberge, avant de développer, au fil des années, un hôtel-restaurant qui faisait pension de famille, le « Repos du Touriste ».

Dans les années 1990, c'est un jeune couple du village, Thierry et Cathy LOSS, qui reprend le flambeau, pendant près d'une décennie avec une clientèle plus locale appréciant leur spécialité, les filets de perches.

A l'aube des années 2000, l'établissement change de mains et les nouveaux propriétaires cessent très vite l'activité commerciale.

L'auberge devient une résidence, et l'âme du lieu semble s'éteindre.

Et puis, en 2005, deux professionnelles de la restauration, les sœurs RIPPOZ, reprennent l'établissement, le rénovent, lui redonnent une âme et le nom de l'Auberge des Bornes.

Aujourd'hui, 20 ans plus tard, la réputation de l'Auberge n'est plus à faire.

Elle s'est imposée comme un lieu incontournable du plateau des Bornes, un pôle d'excellence, un lieu de vie et de convivialité qui travaille en synergie avec le commerce local.

C'est aussi un point de rencontre des entreprises locales.

Le succès de l'Auberge incombe principalement à Valérie Jacquemoud, sa gérante qui avec son esprit d'entreprise et son caractère bien trempé a su bâtir, pierre après pierre, cette petite entreprise florissante et s'entourer d'une équipe exceptionnelle, notamment de Laurence Lamartine, sa seconde, particulièrement appréciée pour ses qualités relationnelles et de 7 employés à plein temps plus 5 extras dont l'engagement et le professionnalisme sont à saluer.

Valérie Jacquemoud profita de ce moment de fête pour officialiser l'arrivée au sein de l'entreprise de sa fille Sarah, pérennisant ainsi ce bel établissement.

VIE ECONOMIQUE

FOCUS DES
COMMERÇANTS ET
ARTISANS



Entreprises domiciliées sur la commune

Le Fournil de Menthonay Boulangerie

Pâtisserie artisanale
Fabien et Elodie DEMOLIS
Tél. 04.50.09.39.98.

Le Bistrot des Bornes Café restaurant

Aline UJMA
Tél. 04.50.19.03.30.

CoCycle (Réparation de vélos à domicile)

Quentin COCHIN
Tél. 07 56 82 43 20

L'Auberge des Bornes Restaurant

Valérie et Sarah JACQUEMOUD
Tél. 04.50.77.18.61 / 06.60.47.37.85

Le Garage Renault des Bornes

Sébastien et Françoise CHAMOT
Tél. 04.50.68.11.53 / 06.64.37.83.89

La Ferme de Bornette

Produits du terroir
Marie Noelle CHAMOT
Tél. 04.50.77.34.61

Benoit Pneus

Benoit CHAMOT
Tél. 06.66.92.38.20

ARS MECA

Anthony DEMOLIS
Tél. 06.60.26.12.41

Jacquemoud Electricité

Cédric JACQUEMOUD
Tél. 06.73.88.12.96

HALDIN Kevin

Electricien
Tél 06.10.12.24.06

SUBLET Charpente

Kévin SUBLET
Tél. 06.50.45.53.16

ALCHIMIE BOIS (menuiserie ébénisterie)

Yannick DALPHIN
Tél : 07.84.11.87.40

AU DELA DU BOIS (menuiserie)

François RAGAZZONI
Tél 07.60.75.28.03

DB Soudure

Didier BRAND
Tél. 06.69.78.27.01

DBL Services (Nettoyages)

M. BARROSO
Tél. 06.10.70.81.20

TP des Bornes (travaux publics)

Claude MOUTHON
Tél. 06.14.53.15.57

Brand Paysages (paysagiste)

Jean-Michel BRAND
Tél. 04.50.68.46.66

Cadre Vert Environnement (paysagiste)

Eric CARON
Tél. 06.63.30.14.50



VIE ECONOMIQUE

FOCUS DES
COMMERÇANTS ET
ARTISANS



Production bovine

DESBIOLLES

Route de Chez Bastaly

JACQUEMOUD

Route des Petits Pierres



Production ovine et caprin

DEMOLIS

Route de la Côte

LAMARTINE

Route des Bornes



Production porcine

GAEC de Bornette (CHAMOT)

Chemin de la Côte



Production laitière

GAEC de Bornavin (MUGNIER et DEMOLIS)

Route des Bornes

GAEC de Bornette (CHAMOT)

Chemin de la Côte

GAEC La Brisée (DUBOUCHET)

Chemin de chez Labrisée

BAUD

Route des Margolliets

TROTTET

Route des Margolliets



Activités libérales

Soins naturels

Aurore AUGENDRE

Tél. 06 85 26 12 08

Kinésiologie

Vanessa BIANCALANI

Tél. 06 30 35 37 68

Ostéopathie à domicile

Maxime BOCHET

Tél. 06 61 45 95 57

Esthétique

Charline BOSSEZ

Tél. 06 59 28 21 44

Conseiller Prowin

Aldo CHALOINE

Tél. 06 34 21 80 90

Soins énergétiques

Annick DUPENLOUP

Tél. 06 03 41 25 00

Photographes

Sophie NARSÈS

Tél. 06 15 33 20 04

Victoria VIDAL

Tél. 06 48 93 73 26

Coiffure

Marie NEYROUD

Tél. 06 26 56 03 25

Ouverture d'un salon au chef-lieu au
premier trimestre 2026



Menthonnex-en-Bornes

Cérémonie des Voeux 2025, partage et engagement!

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est tenue en présence de nombreux convives, réunis autour du Maire du village, et de l'ensemble du Conseil Municipal. Ce rendez-vous annuel a été l'occasion de dresser le bilan des très nombreuses réalisations et de présenter les projets.

Sylviane Noël, sénatrice, et David Ratsimba, conseiller départemental, ont fait l'amitié de leur présence ainsi que de nombreux autres élus de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dont son Président Xavier Brand, de même que la brigade de gendarmerie de Cruseilles, les sapeurs pompiers, les partenaires ainsi que les entreprises qui accompagnent la commune tout au long de l'année.



Trois moments forts ont ponctué la cérémonie avec tout d'abord la remise des insignes de portedrapeaux à deux jeunes du village, Julien Villar 28 ans et Elouan Quere 15 ans, par la Sénatrice Sylviane Noël et Olivier Chamot. Une distinction qui souligne leur profond engagement citoyen. Ensuite, Nathalie Henry a mis à l'honneur Jocelyne Borne, conseillère municipale, et l'a décorée de la Médaille Engagement Associatif pour son implication bénévole et essentielle au sein de la cantine-garderie et au Club du troisième âge. Enfin, Emmanuel Tissot, a officiellement lancé la campagne d'inscription de la commune en tant que "Village Ambassadeur du Don d'Organes" marquant ainsi l'engagement du village en faveur de cette cause essentielle.



Le maire, Guy Démolis, a clôturé ces vœux en lançant le traditionnel hymne des Allobroges, souhaitant que l'année 2025 soit placée sous le signe de la solidarité et du dynamisme communal.



Commémoration du 11 novembre : mémoire et recueillement

Cette année encore, notre village s'est rassemblé pour rendre hommage aux enfants du village tombés pour la France, lors des cérémonies de commémoration du 11 novembre.

Autour du monument aux morts étaient réunis les habitants de nos villages, les maires de Menthonnex-en-Bornes et de Villy-le-Bouveret, les élus, les représentants de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers de Cruseilles, ainsi que les enfants des écoles et leurs enseignants.

Les porte-drapeaux, fidèles au rendez-vous, ont donné à la cérémonie toute sa solennité.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir le général Sublet, dont la présence témoigne de l'importance du devoir de mémoire au sein de notre communauté.

Les enfants ont interprété avec émotion et enthousiasme, La Marseillaise, Le Chant des partisans et Les Allobroges, dans une ambiance à la fois recueillie et vibrante. Ils ont également lu plusieurs lettres de poilus, offrant à chacun un moment d'émotion et de réflexion sur le courage et le sacrifice ultime de ceux qui ont combattu pour notre liberté.

La cérémonie a également été rythmée par la sonnerie aux morts et le refrain du Chant des partisans à la trompette, lorsque les noms de nos 45 morts pour la France ont été égrenés.

Il a été rappelé que deux avaient moins de 20 ans, seize entre 20 et 29 ans, dix-huit entre 30 et 39 ans, et quatre avaient 40 ans ou plus. La plupart sont morts tués à l'ennemi sur les champs de bataille, tandis que quatre ont été déportés en Allemagne.

Ce moment de recueillement, empreint de respect et de gratitude, a rappelé à tous l'importance de transmettre la mémoire aux jeunes générations, afin que ne s'efface jamais le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour notre paix d'aujourd'hui. Leur sacrifice ultime nous honore et nous oblige.

La cérémonie s'est achevée par les remerciements du maire, qui a félicité et remercié chacun pour sa présence, puis par le verre de l'amitié et de la paix, offert par la commune au Bistrot du village.

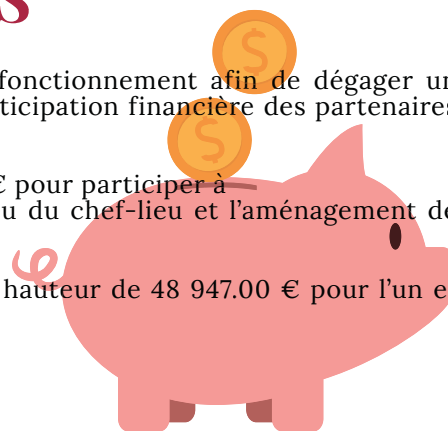


LES FINANCES

Le budget communal se caractérise par la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager un maximum d'autofinancement pour l'investissement mais aussi par la participation financière des partenaires institutionnels.

Ainsi en 2025, le Département a accordé une subvention de 100 000.00 € pour participer à l'acquisition de la salle paroissiale, la création de la nouvelle aire de jeu du chef-lieu et l'aménagement de places de parking.

La Région et l'Etat contribuent au déploiement de la vidéoprotection à hauteur de 48 947.00 € pour l'un et 17 832.00 € pour l'autre.



REALISATIONS FINANCÉES PAR LA COMMUNE

EN 2024	
Nature	Montant euros
Acquisition immobilière (Chez Boret)	250 000,00
Installation d'une pompe à chaleur à la cantine	24 000,00
Réfection du plateau surélevé à l'intersection du Chef-Lieu	23 988,00
Voirie et réseaux	90 626,00
Bâtiments communaux	22 777,00
Cimetière (columbarium, monuments)	14 324,00
Etude réaménagement du bourg-centre	24 285,00
Total TTC	450 000,00
EN 2025	
Nature	Montant euros
Acquisition de la salle paroissiale	65 000,00
Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la cantine	12 438,00
Sécurisation des cloches	12 644,00
Aire de jeux	92 486,00
Voirie et réseaux	186 587,00
Bâtiments communaux	42 898,00
Création de places de parking	101 013,00
Déploiement de la vidéo protection	119 118,00
Total TTC	632 184,00

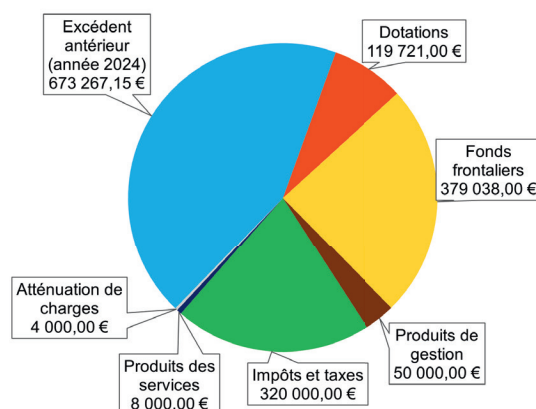
REALISATIONS FINANCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plateformes de tri sélectif - de Chez les Maîtres - de la Rippaz	10350,00 10680,00
Scolaire - abri bus de Chez les Maîtres et réfection des boiseries extérieures de l'école	25 560,00
Sécurité - réfection du pont de Chez Cornillon	56 370,00
Total	102 960,00

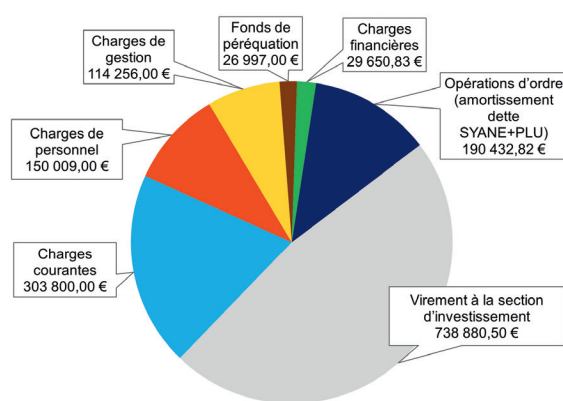
BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

RECETTES	
Excédent antérieur (année 2024)	673 267,15
Dotations	119 721,00
Fonds frontaliers	379 038,00
Produits de gestion	50 000,00
Impôts et taxes	320 000,00
Produits des services	8 000,00
Atténuation de charges	4 000,00
TOTAL	1 554 026,15

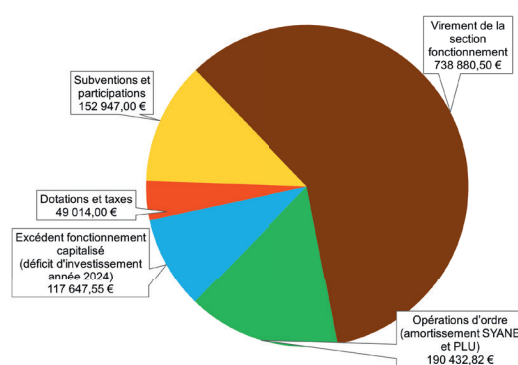


DÉPENSES	
Charges courantes	303 800,00
Charges de personnel	150 009,00
Charges de gestion	114 256,00
Fonds de péréquation	26 997,00
Charges financières	29 650,83
Opérations d'ordre (amortissement dette SYANE+PLU)	190 432,82
Virement à la section d'investissement	738 880,50
TOTAL	1 554 026,15

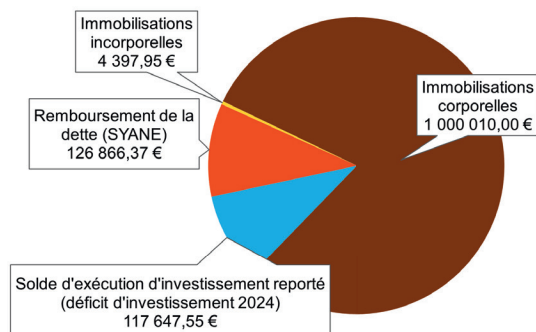


INVESTISSEMENT

RECETTES	
Excédent fonctionnement capitalisé (déficit d'investissement année 2024)	117 647,55
Dotations et taxes	49 014,00
Subventions et participations	152 947,00
Virement de la section de fonctionnement	738 880,50
Opérations d'ordre (amortissement SYANE et PLU)	190 432,82
TOTAL	1 248 921,87



DÉPENSES	
Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit d'investissement 2024)	117 647,55
Remboursement de la dette (SYANE)	126 866,37
Immobilisations incorporelles	4 397,95
Immobilisations corporelles	1 000 010,00
TOTAL	1 248 921,87



Quelques réalisations en images



Plateforme de tri et abri bus de "Chez les Maîtres"



Plateforme de tri de la Rippaz



Stationnement de la Boulangerie



Parking de l'église



Ravalement de la façade du Bistrot



Ralentisseur du Chef-Lieu

Quelques réalisations en images!



La réfection du Pont de Chez Cornillon

C'est à la sortie du Murger sur la petite route qui relie Menthonnex en Bornes au Sappey que se trouve le pont de chez Cornillon (bien connu des pêcheurs) qui enjambe le ruisseau des Usses.

Ce pont était classé par SEREMA, comme un ouvrage dangereux. La communauté de communes du pays de Cruseilles qui a en charge la compétence des ponts a mandaté une entreprise spécialisée, Alpes Ouvrages, qui a réalisé la réfection du tablier et des assises en surépaisseur de la voirie permettant aussi la pose de nouvelles barrières. La voute du pont a été refaite ainsi que l'enrochement des berges.

Pour réaliser le chantier, il a fallu aussi déplacer une quarantaine de truites logeant à proximité du pont. Le coût total de l'opération s'est élevé à 61357,00€ entièrement financé par la CCPC.



La nouvelle aire de jeux

L'aire de jeux du chef-lieu, initialement installée entre l'église et la boulangerie, vient d'être transférée à l'arrière de la mairie, près de la salle polyvalente. Elle est entièrement renouvelée avec une variété d'équipements adaptés aux jeunes de 2 à 12 ans. Cette belle réalisation permet d'offrir des équipements modernes et conformes aux normes actuelles. Le coût de cet investissement (jeux et aménagement, sécurisation) s'est élevé à 92 486,00 € subventionné à hauteur de 20% par le Département.





Développement de la vidéoprotection à Menthonnex : un engagement pour la sécurité

Dans le but de lutter contre les actes malveillants, de prévenir les incivilités et de favoriser un changement durable des comportements, le conseil municipal de Menthonnex a décidé de renforcer la sécurité sur le territoire communal grâce à un dispositif de vidéoprotection.

Ce projet s'appuie sur un diagnostic précis réalisé par les services de la gendarmerie, préalable indispensable ayant permis d'obtenir l'autorisation préfectorale requise.

La première phase de ce programme a concerné l'équipement de bâtiments publics avec cinq caméras, ce qui a permis de réduire significativement les actes d'incivilité, notamment les dégradations du mobilier urbain.

La seconde phase, aujourd'hui en cours de déploiement, prévoit l'installation d'une dizaine de caméras supplémentaires à des emplacements stratégiques répartis sur l'ensemble de la commune.

Le marché, attribué à des entreprises spécialisées, représente un investissement total de 119 118,54€. Ce projet a pu bénéficier de financements extérieurs :

- la Région, particulièrement sensible aux enjeux de sécurité publique, a apporté un soutien de 48 947€ ;
- l'État a contribué à hauteur de 17 832€ ;
- le Département, quant à lui, a participé au financement des caméras installées sur les bâtiments publics.

Par cet investissement, la commune entend fournir aux forces de l'ordre un outil performant d'aide à l'enquête et à l'identification des auteurs d'infractions, tout en envoyant un signal fort aux auteurs de troubles : la sécurité de tous est une priorité.

Acquisition de la salle paroissiale

Le 21 novembre, Monsieur le Maire a signé l'acte d'acquisition de la salle paroissiale. Cette vente, consentie à la commune pour un montant de 65 000 €, s'accompagne de la mise à disposition d'une salle de réunion partagée permettant à la paroisse de poursuivre sereinement ses activités.

La municipalité tient à remercier chaleureusement l'association paroissiale et le diocèse pour leur collaboration et leur ouverture, qui ont rendu possible cette transaction importante pour l'avenir du village, ainsi que le département pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20%.

Cette acquisition ouvre de nouvelles perspectives pour l'aménagement de la place du village, dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants.

QUELLES DEMARCHES EN URBANISME ?

Pour vous aider à naviguer dans les démarches administratives liées à vos projets de construction ou de rénovation, voici un schéma simplifié des règles d'urbanisme en matière de déclaration préalable et de permis de construire.

Ce schéma résume les règles générales concernant les différentes autorisations d'urbanisme à demander.



Pour plus de détails, n'hésitez pas à joindre la mairie au 04 50 68 41 68 qui pourra vous renseigner au mieux sur les modalités de dépôt de votre dossier et les règles applicables à votre parcelle.

En effet, un dossier complet, en adéquation avec votre projet et le règlement du zonage du PLU en vigueur, permettra de ne pas rallonger le délai d'instruction de celui-ci en évitant une demande de pièces complémentaires.

Quelles autorisations pour quels travaux ?



QUELLES DEMARCHES EN URBANISME ?

Le délai d'instruction d'une déclaration préalable est d'un mois et, pour un permis de construire d'une maison individuelle de deux mois à partir de la date de dépôt. Un délai plus long est nécessaire pour un bâtiment collectif et un établissement recevant du public (ERP). Durant cette période d'instruction, le service urbanisme vérifie que votre projet respecte l'ensemble des règles d'urbanisme et interroge les différents services concernés par le projet (CCPC pour l'assainissement, l'eau potable et les eaux pluviales quand elles sont raccordées au collectif, ENEDIS...).

Il se peut qu'une demande de pièces manquantes ou modificatives vous soit faite dans un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de votre dossier, ce qui rallongera d'autant l'instruction de votre dossier.

Depuis 2022, le dépôt d'un dossier peut se faire de manière dématérialisée via le lien suivant : <https://pu.rgd.fr/#/communesList>. Que ce soit en ligne ou au format papier, veuillez à choisir le bon formulaire CERFA si votre projet concerne une Maison Individuelle :

- Déclaration Préalable liée à une maison individuelle (DPMI)
- Permis de Construire lié à une maison individuelle (PCMI)



Pour consulter le PLU de la Commune et notamment le règlement applicable à votre zonage, n'hésitez pas à consulter également notre site internet.

Une fois votre DP ou PC accepté, son affichage sur le terrain est obligatoire. Il doit rester en place durant toute la durée du chantier. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public. Avant le commencement des travaux, vous devez déclarer l'ouverture du chantier sur un formulaire à déposer ou envoyer en mairie. Quand vous avez terminé vos travaux, vous devez déclarer leur achèvement et leur conformité à la mairie via le formulaire DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux).

Autorisations d'urbanisme accordées

	2024	2025
PERMIS DE CONSTRUIRE	6	7
DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX	32	35
PERMIS DE DEMOLIR	0	1
CERTIFICAT D'URBANISME	29	17



LA PAROISSE

La paroisse, association cultuelle, est l'une des plus anciennes associations, sinon la plus ancienne de Menthonnex-en-Bornes.

D'après le très intéressant et volumineux ouvrage de Dominique BOUVERAT publié en 2017, la paroisse de Menthonnex existe depuis le V^{ème} siècle.

Cependant le pouvoir temporel des grands seigneurs présents dans les Bornes en fit au XIV^{ème} siècle une filiale de Villy-le-Bouveret et cela jusqu'en 1701, date à laquelle elle retrouva son indépendance.

La paroisse fut un temps érigée en archiprêtré, peut-être après 1868, date de consécration de la nouvelle église qui devint la plus grande du secteur. L'archiprêtré, entité entre la paroisse et le diocèse se caractérise par des pouvoirs accrus notamment en terme de contrôle.

Le dernier prêtre ayant officié à Menthonnex est le père François VEYRAT (1925-2010) qui occupa la fonction de curé de 1983 à 2000.

En 2004 suite à la diminution des membres du clergé dans le diocèse, l'évêque Yves BOIVINEAU prit la décision de regrouper les 320 paroisses du diocèse en 38 nouvelles paroisses. Ainsi Menthonnex devint une communauté locale dépendant de la paroisse Sainte Croix au pays Cruseilles qui compte désormais 12 clochers et dont le curé est le père Bruno HEBERT depuis le 1er septembre 2025.

Néanmoins des offices religieux sont régulièrement célébrés dans cette église suivis par une assemblée de fidèles toujours bien vivante dont le patron est Saint Laurent, diacre et martyr au III^{ème} siècle.

Une équipe paroissiale d'une douzaine de personnes, sous la responsabilité de Marie DURET et de Gérard RICHARD œuvre en permanence pour assurer l'entretien de l'édifice, son ouverture, le nettoyage, le fleurissement et l'animation des offices (messes, baptêmes, mariages, sépultures) ainsi que la distribution de la revue trimestrielle « Rayon de soleil ».

L'équipe souhaite s'élargir et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Bienvenue au Père Bruno, nouveau curé.

À la fin août, le Père MARTIN et le Père BIPIN ont quitté la paroisse Sainte-Croix au Pays de Cruseilles pour rejoindre le Chablais pour l'un et Saint-Julien-en-Genevois pour l'autre. Nous les remercions pour cette année passée à nos côtés et leur souhaitons bonne continuation dans leurs nouvelles fonctions. Nous accueillons, depuis le 1er septembre, le Père Bruno HÉBERT que l'on peut nommer Père Bruno. Agé de 61 ans, il est natif de la Normandie et a été ordonné prêtre par Mgr Hubert BARBIER en 1999. Il a quitté la paroisse Bienheureux Ponce du Haut-Giffre à Samoëns pour rejoindre Cruseilles après avoir été curé successivement à St Julien-en-Genevois, Marignier, Annecy et Reignier. Père Bruno, bienvenue parmi nous !

CONCERT A L'EGLISE DE MENTHONNEX

En hommage à Catherine Saxod

Dimanche 15 juin, à l'église, le Chœur des Bornes a donné un concert en mémoire de Catherine Saxod, qui s'est éteinte l'an dernier à l'âge de 65 ans et qui dirigeait cette formation depuis sa création en 1992.

Le public était venu des quatre coins du plateau des Bornes pour rendre hommage à celle qui, en tant que cheffe, en fit sa renommée.

Deux autres formations, « Doucement les basses », un cœur mixte d'Ayze, et le quatuor Cossi, composé de quatre sœurs ont rehaussé par leur talent cette soirée musicalement riche.

A l'issue de ce concert l'ensemble des participants a été convié à la salle polyvalente par la municipalité afin de partager un moment de convivialité en l'honneur de Catherine, une belle personne estimée de tous.



A LA RENCONTRE DE NOS ANCIENS

Fernande Démolis de chez Bastaly

« La vie paysanne n'a jamais été facile, mais on avait toujours une écharpe ou un pull à Noël, quitte à tricoter jusqu'au bout de la nuit. »

Née à Genève le 2 juin 1937, Fernande est la deuxième d'une fratrie de cinq enfants. Arrivée toute jeune à Menthonnex-en-Bornes avec ses parents, la famille Thierstein, fruitiers "Chez les Maîtres", elle grandit au rythme des saisons et du travail des champs.

En 1954, à 17 ans, elle épouse Lucien Démolis. Ils vivent d'abord avec les beaux-parents à la ferme, et Fernande se retrouve seule avec eux pendant la mobilisation de plus de 22 mois de Lucien en Algérie: elle assure alors la maison et le travail quotidien avec courage et ténacité. Plus tard, ils construisent leur écurie et leur villa, où ils s'installent en 1973.

Elle élève cinq enfants dans un quotidien fait de longues journées de labeur: tout était à faire! Préparer les repas, soigner les animaux, entretenir la maison, tout en veillant sur sa mère et sa belle-mère.

À plus de 40 ans, elle passe son permis pour emmener ses petits-enfants à l'école et les ramener le midi – pas question de les laisser à la cantine! Quatre trajets par jour et toujours le même sens du devoir.

Fernande a aussi été au fil du temps une nounou hors pair: elle a gardé ses petits-enfants pendant que leurs parents travaillaient, leur offrant un foyer chaleureux, des repas maison, des histoires et des repères solides. La ferme est devenue pour eux un véritable terrain de jeu, entourés d'animaux en tout genre: poules, lapins, canards, veaux, cochons... Une enfance simple et joyeuse, en pleine nature.

Pour ses enfants, c'est un autre souvenir qui reste gravé: le fameux lapin-purée du dimanche, où l'on creusait un volcan dans la purée pour y verser le jus, petit rituel plein de tendresse et de gourmandise.

La vie paysanne était rude: on comptait chaque sou, mais Fernande tenait à ce que rien ne manque. À Noël, chacun avait droit à une écharpe ou un pull, qu'elle tricotait parfois jusqu'au bout de la nuit.

Elle était aussi la reine des grandes tablées: jamais moins de cinq plats pour être sûre que chacun trouve son bonheur! Salades, pommes de terre, viande, légumes, pâtes ou riz... et des desserts à n'en plus finir: mousse au chocolat, œufs à la neige, bugnes, gâteau aux biscuits ou le fameux gâteau étagé des anniversaires.

Femme de caractère, elle savait rappeler à l'ordre: parfois avec ses fameuses « caresses d'ortie », convaincue que « ça fait circuler le sang »! Et pour nous consoler nous offrait un Kinder (qui comme les bonbons Arlequin faisaient partis de la liste des courses)



Après l'arrêt de l'exploitation en 1997, les époux Démolis, profitent de leur retraite pour découvrir la France et même Venise avec la « Classe 57 ».

En 2011, elle perd Lucien après 57 ans de vie commune: un véritable univers qui s'écroule. Mais Fernande reste forte: elle rejoint le club des anciens, où Jocelyne vient la chercher tous les mardis. Puis ce sont les pèlerinages à Lourdes, dont le dernier avec sa sœur Jeanine.

Très pieuse, elle n'a jamais manqué la messe dominicale, chantait dans la chorale et participait activement à la kermesse. Aujourd'hui encore, même moins mobile, Fernande vit toujours dans sa maison grâce à ses accompagnants. Elle suit la messe à la télévision chaque dimanche et ne manque jamais ses jeux télévisés favoris.

Entourée de l'affection de ses 9 petits-enfants et de ses 4 arrière-petits-enfants, Fernande reste pour tous un bel exemple de courage, de foi et d'amour familial, incarnant l'âme et les valeurs de notre village.

LA VIE D'ANTAN

Du 10 au 12 avril 2025, étaient présentées aux habitants du plateau des bornes, des miniatures en bois à l'échelle 1/16, témoignage de la vie agricole de nos campagnes entre 1900 et 1990. La participation des écoles de Menthonnex et de Villy-le-Bouveret a permis aux enfants de découvrir un univers inconnu pour la plupart. Les enfants d'agriculteurs ne sont représentés que par 4 à 5 familles sur les écoliers présents, alors qu'à l'époque ceux-ci étaient en grande majorité issus de familles d'agriculteurs. Ces témoignages de cette vie à la campagne leur ont permis de découvrir le moulin à eau du meunier, le four à pain du village, une ferme typique de l'époque, le « cacatis »



Le matériel présenté (plus de 250 pièces) faisait revivre les travaux des champs : labour, fenaison, moisson et battage. Mais aussi le déneigement, l'abattage du bois et le bois de chauffage, la fabrication du cidre ainsi que celle de la « gnole » qui faisaient partie intégrante du labeur de ces paysans. Un véritable échange avec ces enfants très attentifs et surpris par une vie quasiment disparue au sein de nos villages.

Cette exposition organisée par Pierre Maulet d'Evires était complétée par les réalisations de Yves BRO de Villy, une douzaine de coffres représentant les différentes techniques de fabrication du mobilier savoyard durant les 2 siècles derniers. Ces œuvres réalisées durant sa vie professionnelle de professeur de menuiserie sont un véritable témoignage du travail du bois d'autrefois.

La qualité du travail, la finesse et la précision des sculptures ont été appréciées par les visiteurs. Les explications d'Yves aux enfants donnent une valeur éducative à cette présentation. Un nombre important de photos du plateau des Bornes et de Menthonnex durant cette période a permis de donner encore un trait plus réaliste à cette manifestation retraçant cette vie agricole de labeur qui était dure et pénible. Cette exposition a reçu un vif intérêt avec une fréquentation très importante, un public ravi et des échanges fructueux avec les visiteurs nostalgiques qui retrouvaient un peu de leur existence passée.



LES AÎNÉS DE MENTHONNEX-EN-BORNES S'ENVOLENT AU PARC DES AIGLES DU LÉMAN À SCIEZ- SUR-LÉMAN !



A l'initiative de la commune, les Aînés de Menthonnex-en-Bornes ont passé une journée agréable au Parc des Aigles du Léman à Sciez-sur-Léman, le samedi 21 juin 2025. Une cinquantaine d'entre eux ont profité d'un voyage en car, d'un repas convivial, et de spectacles de rapaces en vol. La journée a permis de partager des moments de joie, d'échanger des impressions et de renforcer l'amitié.

Les participants ont été impressionnés par les démonstrations de vol des oiseaux et ont découvert le parc dans une ambiance chaleureuse. Le retour s'est fait dans la bonne humeur, avec des souvenirs précieux. La réussite de cette sortie a été très appréciée, et les seniors attendent déjà avec impatience la prochaine en 2026. Un grand merci à Jocelyne Yakovleff, conseillère municipale, pour l'organisation.



UNE SEMAINE AU GRAND AIR POUR LES SCOUTS DU PAYS ROCHOIS

Bénéficiant d'un temps idéal, plus d'une vingtaine de scouts, encadrés par sept chefs, ont apprécié ce camp, au-dessus du hameau de la Reculaz sur le plateau des Bornes effectuant des randonnées, apprenant à monter les tentes, allumer le feu ou cuisiner. Chaque camp organisé a un thème, celui de la semaine étant axé sur les médiévales. Chaque soir, les scouts sont réunis autour du feu de 20 heures à 22 heures avant de regagner leurs tentes.

Réveil à 7h30 avec un petit-déjeuner préparé à tour de rôle et une toilette faite grâce à des jerricans d'eau froide, ce qui permet un réveil tonique pour les plus endormis.

Dès l'âge de 6 ans et jusqu'à 18 ans, les enfants peuvent devenir scouts. Pour cela, ils devront faire une promesse et se conformer à la loi Scout : « Le scout est loyal. Le scout se rend utile et aide son prochain. Le scout est un ami pour tous et un frère pour tous les autres scouts. Le scout est courtois. »

Dès leur majorité, les scouts qui souhaitent continuer peuvent devenir chefs, à l'instar d'Alexia, Charline, Julie, Yuna et Valery qui ont encadré ce camp, même si quelques fois les études supérieures ne permettent plus aux jeunes de continuer cette belle aventure.

Parents et enfants ont été enchantés de cette semaine passée dans un endroit idyllique, en symbiose complet avec la nature... et sans téléphone portable !

Le maire et plusieurs de ses adjoints accompagnés de voisins et des parents ont tenu à rendre visite à cette joyeuse troupe lors de la soirée de clôture.



VIE ASSOCIATIVE

FOCUS SUR LES
ASSOCIATIONS DU
VILLAGE

+ Liste des Associations

L'ACSB : Association Culturelle et Sportive des Bornes
Jean-Yves HENRY
07 81 87 11 00

Comité des Fêtes « Lou Menthnalis »
Christophe BALMIER
06 88 18 67 16

L'APE : Association des Parents d'Elèves
Vanessa BIANCALINI
06 30 35 37 68

Assoc cantine-garderie périscolaire
Nathalie HENRY
06 08 69 59 66

Les P'tiouts Bornains (RAM)
Maryline ROSSET
06 59 58 19 85

Le Club des Bornains du 3^{ème}
Jocelyne BORNE
07 62 79 87 71

L'association de chasse
Sébastien CHAMOT
06 64 37 83 89

Mobi-Mytic
Jean-Michel BRAND
06 67 93 92 71

La pétanque
Denis BRUNET
06 64 17 82 91

La Paroisse
André PECCOUX
06 82 00 50 52

Le Chœur des Bornes
Marie-Jo BRO
06 19 58 43 72

Harmonica des Bornes
Robert TISSOT
07 63 16 55 30



L'ÉCOLE A MENTHONNEX-en-BORNES

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

de l'école de Menthonnex en Bornes



Moréale
Vanina

Directrice et
enseignante PS-GS



Soranzo
Sabrina

Enseignante CP



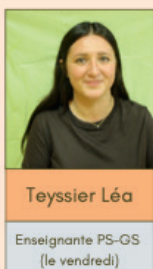
Dupenloup
Anne-Sophie

Enseignant PS-MS



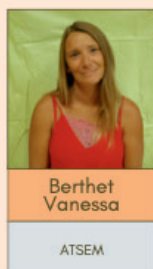
Pommatau
Cloé

Enseignante CP-CE1



Teyssier Léa

Enseignante PS-GS
(le vendredi)



Berthet
Vanessa

ATSEM



Chamot
Dominique

ATSEM



Troullier
Marine

ATSEM remplaçante



Robert Peillard
Sicilia

AESH



Belaid
Claire

AESH

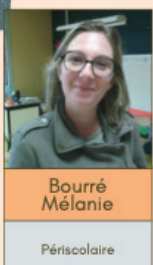


Quere Cédric

AESH

L'ÉQUIPE EXTRA SCOLAIRE

de l'école de Menthonnex en Bornes



Bourré
Mélanie

Périscolaire



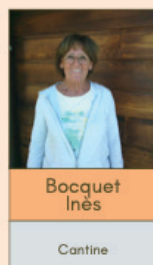
Baud
Béatrice

Périscolaire



Eric

Cantine



Bocquet
Inès

Cantine

L'école de Menthonnex fait partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Villy-le-Bouveret. La compétence scolaire est du ressort de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC). Les petites classes (de la petite section de maternelle -PS- au CE1) sont installées à Menthonnex tandis que les grandes classes sont à Villy (du CE1 au CM2).

Il y a 4 classes à Menthonnex, les niveaux y sont mélangés.

La directrice est Vanina MOREALE qui instruit les petite et grande sections Maternelle (PS et GS) elle est relayée le vendredi par Léa Teyssier, ce qui lui permet de se consacrer aux tâches plus administratives.

Les autres enseignantes sont Anne Sophie DUPENLOUP (PS et MS), Sabrina SORENZO (CP), et Cloé POMMATAU nouvellement arrivée à cette rentrée (CP et CE1).

Les enseignantes sont soutenues par 3 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) : Dominique CHAMOT, Vanessa BERTHET, et Marine TROULLIER.

3 AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) interviennent en soutien aux enfants en difficulté. Il s'agit de Sicilia ROBERT PEILLARD, Claire BELAID et Cédric QUERE.

91 élèves ont pris le chemin de notre école à la rentrée de ce 1er septembre. En ce premier jour : après avoir confié leurs bambins aux enseignantes, les parents ont pu prendre ou reprendre contact entre eux autour d'un café et brioche offerts par la Mairie et servi par l'équipe périscolaire.

Aux enfants, aux enseignants, aux équipes pédagogiques et périscolaires nous souhaitons une année scolaire enrichissante, épanouissante et heureuse !

LA CANTINE-GARDERIE

La cantine et la garderie sont gérées par une association à but non lucratif. Cette association bénéficie d'un appui très affirmé de la Municipalité !

En effet, la commune met à disposition des locaux, prend à sa charge les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien, téléphonie, matériel bureautique et produits d'entretien) et soutient par des subventions conséquentes.

L'équipe de la cantine-garderie est constituée de Mélanie Mizin, Béatrice Baud, Eric Provis, Inès Bocquet et plus récemment de Claude Riberon.



Pour la deuxième année scolaire, les parents sont invités à participer 2 fois durant l'année au service de la cantine. Cette mesure permet à l'association de faire l'économie d'une personne rémunérée et inclut le parent à l'action pédagogique au moment du repas.

Ce service est conçu pour faciliter la vie des familles, d'autant que nombreux sont les foyers ou les 2 parents travaillent. Il offre une solution pratique et sécurisée pour la prise en charge des repas et du temps périscolaire.

La cantine propose des repas équilibrés et de qualité, préparés par la société Leztroy, livrés en liaison froide et réchauffés sur place. Les repas sont facturés 6 euros avec un prix dégressif en fonction du quotient familial.

La garderie dispose d'un espace extérieur pour les périodes douces et d'un espace intérieur doté d'une multitude de jeux et de livres. Parfois une conteuse bénévole intervient pour raconter des histoires aux enfants.



JOCELYNE

Bénévolat - définition : situation d'une personne qui accomplit un travail gratuitement, sans y être obligée.

C'est justement l'apologie du bénévolat dont il s'agit présentement ! Jocelyne Borne, a un nom prédestiné pour venir vivre sa retraite dans les Bornes !

Depuis sa retraite, Jocelyne a beaucoup travaillé dans les associations à titre bénévole, ainsi qu'au sein du conseil municipal. Elle prend désormais un peu de recul sur les associations pour consacrer plus de temps au repos.

Pendant de très nombreuses années, et ce jusqu'en août 2024, elle a tenu la comptabilité de la Cantine/Garderie. C'est un énorme travail pour lequel elle a eu une grande rigueur, un suivi sans faille, une très grande assiduité ! Faire les paiements, la facturation, les relances, les encaissements, les bilans, les salaires, les déplacements à la banque : tout cela requiert énormément de temps et d'énergie !

A cela s'ajoute la participation et l'animation du club des Aînés ! Un investissement aussi dans la gestion de l'ADMR, la participation à l'entretien de l'espace de Menthonnex au Parc des Jardins de Haute Savoie à La Balme de Sillingy !

Cet engagement, ce dévouement, cet investissement méritent un grand coup de chapeau, de vifs remerciements et une immense reconnaissance !



NOUS LUI SOUHAITONS SANTÉ, REPOS ET TRANQUILLITÉ POUR
LES ANNÉES À VENIR !

L'HARMONICA DES BORNES

Cette association qui a son siège sur Menthonnex est composée d'un groupe d'amis qui se retrouvent, sous l'impulsion de Gilbert Daviaud et Robert Tissot, plusieurs fois par semaine dans la salle de réunion de la vie associative du village.

Ayant pour objectif principal l'apprentissage d'un instrument de musique rare : L'harmonica soufflé-aspiré. Les membres une fois formés, se produisent gracieusement dans les écoles, les maisons de retraites et lors des événements locaux pour partager leur passion musicale.

Le groupe, composé de musiciens amateurs dont un violoniste, une guitariste et plusieurs harmonicistes, joue sans sonorisation pour préserver le son naturel des instruments.

Leur démarche vise à apporter du bonheur à leur public, notamment aux enfants et à créer des échanges enrichissants



LA PETANQUE

Le Club de Pétanque de Menthonnex-en-Bornes a clôturé sa saison estivale avec succès, marqué par un bon esprit sportif et une grande convivialité. Les 24 membres du club ont profité de l'été pour participer à de nombreuses parties, alliant compétition amicale et camaraderie.

Le point fort de la saison a été le traditionnel repas estival, moment chaleureux qui a renforcé les liens entre les membres en dehors des terrains.

Le club se félicite de cette belle saison et donne déjà rendez-vous pour la prochaine, avec l'espoir d'accueillir de nouveaux joueurs tout en conservant l'enthousiasme qui le caractérise.



UN WEEK-END FESTIF AU VILLAGE

RETOUR SUR LA FETE DE L'ETE!

Les 9 et 10 août derniers, notre village a vibré au rythme de la traditionnelle fête estivale organisée par le Comité des Fêtes. Sous un soleil éclatant, l'édition 2025 a attiré un public nombreux, avec des entrées records pour le bal du samedi soir et une place du village pleine à craquer le dimanche. Tout le monde a pu profiter de ces moments de convivialité et de joie.

Au programme des animations, les visiteurs ont pu s'essayer à de nombreux jeux inter-villages, faire du taureau mécanique, glisser sur le ventrigliss, ou encore s'amuser avec les jeux gonflables et la fameuse pêche aux canards pour les plus petits. Après tant d'efforts, quoi de mieux que de se restaurer au snack avec les délicieuses fajitas et les incontournables mac-diots, le tout dans une ambiance festive animée par DJ Michou et le groupe « Brother in Farm », qui ont mis le feu pour clôturer cette superbe édition.



Cette année, le Comité des Fêtes a souhaité dédier ce moment de fête à la mémoire de Kylian Gargent, un jeune membre actif des Menthnalis, qui nous a tragiquement quittés cette année lors d'un accident.

Si vous souhaitez participer à l'organisation de ces événements en tant que bénévole, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Christophe Balmier : Tel : 06.88.18.67.16 le dynamique président du comité des Fêtes de Menthonnex.

Votre aide est la bienvenue pour faire vivre ces belles traditions !
À l'année prochaine pour de nouvelles aventures festives !

ETAT CIVIL 2024-2025

2024

24 janvier: GUERCHET MANCA Gioia
2 avril: RICHARD Julia
29 avril: TOURAINÉ Timothé
29 mai: SUBLET Miley
18 juillet: GODOF Théo
10 août: ROUSSELLE Noé
13 septembre: CORREIA RUBEL Matéo
14 septembre: VILASECA Timéo
25 septembre: SESTACH CHAMOT Sacha
26 septembre: DEMOLIS Timéo
14 octobre: TALBOURDET JORDAN Noah
24 octobre: DHOTE GIZART Ysée

2025

9 janvier: RÉNOU Agathe
1er février: OLIGER Tim
11 avril: COURTEILLE Andréa
1er mai: CHARDONNENS Elga
18 mai: DORLAC Adèle
19 juin: DUCAT GENAND-PINAZ Elie
25 juin: ORSIER Mila
13 juillet: BOURGEOIS Lily
20 juillet: DALPHIN Nolan
11 août: DURANTON Li
27 août: GODET Assiya
16 septembre: VOISIN Lucas
27 septembre: JANIN Owen

2024

6 janvier: DURET Kévin et CHAMOT Lisa
1^{er} juin: FALCY Adrien et HENRY Mathilda
29 juin: DEMOLIS Grégory et HUMBERT Nelly
27 juillet: GOURDON Emmanuel et NEUMANN Sabine
27 juillet: AIFA Idriss et TORTINIERE Mélanie

2025

12 avril: MONJAL Vincent et BRAIZE Céline
17 mai: DALPHIN Yannick et NARSES Sophie
26 juillet: MANDEL Ronan et PACCARD Tiffany
6 septembre: DIDIERLAURENT Louis et HENNEQUIN Gwenaëlle

Et deux PACS!

14 décembre 2024: JORDAN Magali et TALBOURDET Jérôme

30 décembre 2024: CHAMOT Aline et SESTACH Robin



2024

6 janvier: PAGES Yvonne 94 ans
18 mars: TERRY Rachel 54 ans
25 juin: LACREVAZ André 85 ans
25 juillet: MERLIN Jean-Marc 66 ans
22 août: FONTAINE Marie 97 ans
14 octobre: TODESCO Emmanuelle 50 ans

2025

13 février: SAILLANT Bernard 78 ans
11 mars: LAMBERSENS Victor 3 mois
17 mars: BAILLARD Jeanne 90 ans
4 mai: JACQUEMOUD Solange 98 ans

CARNET DE DEUILS



Jean-Marc Merlin

Jean-Marc est décédé subitement le 25 juillet 2024 à son domicile. Il nous a quitté bien trop tôt à l'âge de 66 ans.

C'est en 1993 que la famille Merlin a emménagé à Menthonnex, plus précisément au chef-lieu, dans une maison de village qu'ils ont magnifiquement remis en valeur.

En 2002, les époux Merlin ont acquis un terrain à bâtir au hameau de Chez Péguin où ils construiront la maison de leurs rêves.

Menthnalis d'adoption, le couple s'est très vite investi dans la vie du village, Annie est devenue, la cantinière et Jean-Marc est rentré au conseil municipal en 2001 où il a siégé durant deux mandats faisant bénéficier à la municipalité de ses nombreuses compétences professionnelles notamment dans le domaine de la voirie et des réseaux.



Michel Duret

Extrait de l'hommage rendu par le Maire lors de ses obsèques

Issu d'une ancienne famille de Menthonnex, les Duret dits « Zo », Michel a été très tôt confronté aux aléas de la vie avec le décès de son père Arsène en 1968 alors qu'il effectuait son service militaire. Avec sa mère Cécile et ses deux frères Bernard et Roland, il a repris la ferme familiale qu'ils ont développé avec succès en créant le Gaec de Bornavin, une exploitation agricole moderne et dynamique, respectueuse de la nature et de son environnement. Bref, l'un des fleurons de l'agriculture du plateau des Bornes, dont Michel était l'éminence grise.

Tout au long de sa vie, Michel s'est investi sans réserve pour sa famille, ses amis, son activité professionnelle et socio-professionnelle mais aussi dans l'action municipale de notre village.

A l'occasion de son inhumation, le 31 juillet 2024, la Mairie lui a rendu un hommage appuyé, retraçant son engagement au service de la commune. Sa collaboration discrète mais efficace à la réalisation des nombreux projets qui ont vu le jour durant ces 2 mandatures, comme l'aménagement de la traversée du chef-lieu et de la place du village, la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques, la construction d'un hangar communal, l'aménagement de logements au dessus de la mairie, la création d'un terrain multisport l'Agorespace, le renouvellement du réseau d'eau potable et la construction du groupe scolaire. Travailleur infatigable, pragmatique, discret et modeste, il était un homme lucide, plein de bon sens, doué d'une grande capacité de discernement avec un sens prononcé de l'organisation et de l'intérêt général.

Sportif dans l'âme, il s'adonnait régulièrement à de nombreuses randonnées dont la dernière fut le parcours de Saint Jacques de Compostelle.

A l'occasion de son inhumation, le 31 juillet 2024, sa famille, ses amis, ses proches et la municipalité se sont réunis à la salle polyvalente pour partager un moment de convivialité en sa mémoire.

Il fut notamment :

- Président de la coopérative laitière « La Fruitière de Menthonnex » ;
- Président de la caisse locale des assurances mutuelles agricoles de Haute-Savoie ;
- Vice-Président de la caisse locale de Cruseilles du Crédit Agricole des Savoie.

Elu au Conseil Municipal de notre commune en 1971 à l'âge de 23 ans, il consacra 24 ans à la vie publique jusqu'en 1995 dont 12 ans en tant qu'Adjoint (de 1983 à 1989 avec Sylvain Duret et de 1989 à 1995 avec moi-même).

Il a été l'un de mes compagnons de route les plus proches. C'est lui qui m'a encouragé à prendre la succession de mon prédécesseur et qui a été pour tout dire mon tuteur lors de mon premier mandat de Maire. Je tiens à vous dire combien j'ai apprécié sa proche collaboration !

Pragmatique, discret et modeste, il ne brigua pas les honneurs. Homme de la terre, il était surtout plein de bon sens, ce que l'on appelait le « bon sens paysan ». Il n'en était pas moins un gestionnaire rigoureux, doué d'une grande capacité de discernement.

Et puis à toi Michel, nous te disons « Arvi-pa », cet adieu qui pour nous les Savoyards ne signifie qu'un « au revoir ».



Bernard Saillant

Bernard SAILLANT est décédé le 13 février à l'âge de 78 ans. Atteint par la maladie d'Alzheimer qui le diminuait de plus en plus, il est parti entouré de l'amour de toute sa famille.

Originaire de la région parisienne, Bernard SAILLANT a suivi une formation d'animateur social à Genève où il fondera la maison du quartier de la Jonction, qu'il administrera durant une vingtaine d'années, avant d'être promu à la direction de la Fondation pour l'Animation du Canton de Genève, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite.

Marié, père de 4 enfants et grand-père de 6 petits-enfants, il était très attaché à la vie familiale ainsi qu'à sa commune adoptive.

C'est en 1985, que la famille SAILLANT s'installe à Menthonnex, plus précisément au hameau du Murger. Très vite, Bernard s'engage dans la vie associative locale, notamment scolaire comme délégué au collège puis comme président de l'Association des Parents d'élèves.

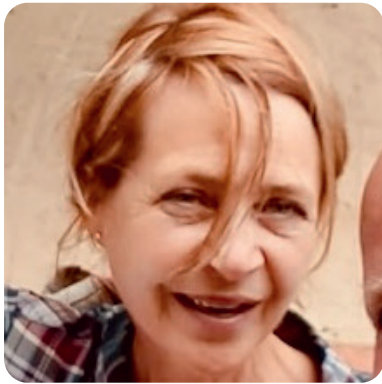
En 1995, il rejoint l'équipe municipale où il s'investira pleinement durant 27 ans. Adjoint en charge de la petite enfance, de 2001 à 2020, il était l'interlocuteur privilégié de la mairie auprès des écoles et gérant avec efficience la cantine et la garderie périscolaire.

Très proche du Maire, Guy DEMOLIS, il a collaboré de près à la construction du groupe scolaire, de la cantine, à la mise en œuvre d'une garderie périscolaire et d'un relais d'assistantes maternelles sur le chef-lieu. Il sera aussi l'un des principaux acteurs du regroupement pédagogique des écoles de Menthonnex et de Villy et de la création du Centre de Loisirs des Bornes.

Délégué communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, il en deviendra de 2014 à 2020, le vice-président en charge du scolaire où il sera particulièrement apprécié pour son sens aigu des relations humaines.

Ses obsèques se sont déroulées à Genève en présence de nombreux amis et anciens collègues.

Le samedi 29 mars, à l'occasion de l'inhumation de ses cendres au columbarium de Menthonnex, un vibrant hommage lui a été rendu.



Rachel Terry

Rachel TERRY a marqué la vie de notre commune par son engagement sincère et constant au sein du conseil municipal de 2014 à 2020. Avec son époux et leurs deux enfants, elle partageait un profond attachement à notre village, à ses habitants et à notre qualité de vie.

Juriste de formation, elle a su mettre ses compétences au service de la collectivité. Ses conseils éclairés dans le domaine législatif ont accompagné la municipalité dans de nombreuses décisions.

Elle avait en particulier la responsabilité des relations avec le monde scolaire et s'occupait de la gestion de la cantine-garderie, mission qu'elle a menée avec sérieux et dévouement aux côtés de Bernard Saillant. Ensemble, ils ont travaillé à développer des actions en faveur des enfants et des familles, convaincus que le scolaire et le périscolaire sont des piliers essentiels pour l'avenir et le vivre ensemble.

Par son écoute, sa générosité et son sens de l'intérêt général, Rachel a laissé une empreinte précieuse dans la vie municipale. Le conseil municipal rappelle ici l'amitié que chacun lui accordait et l'importance de son apport pour le bien commun. Elle nous a quittés bien trop tôt le 18 mars 2024, à l'âge de 54 ans.

La doyenne de la commune

Solange Jacquemoud, née Maulet



Solange s'est éteinte le 4 mai 2025 dans sa 98^e année à l'Ehpad de Cruseilles entourée par sa famille. Solange est née le 17 juin 1927 à Évires, fille de Léon Maulet et de Marthe Bochet, 5^e d'une fratrie de neuf enfants, 6 garçons, 3 filles, tous nés à la maison familiale Maulet. Les 6 frères sont décédés bien plus jeunes que leurs 3 sœurs. Aujourd'hui elles ne sont plus que deux : Georgette née en 1923 et Hélène en 1937. Elle avait 15 ans lorsque son frère aîné Marcel est décédé à l'âge de 23 ans en 1942. La même année elle est devenue marraine d'Henri, le 9^e de la famille décédé en 2013 à l'âge de 71 ans. Elle avait commencé sa scolarité à l'école du Chaumet, mais la famille s'agrandissant, la maison devenait trop petite. Avec sa sœur Georgette, elles furent placées et scolarisées à Menthonnex chez la Grand-mère Bochet, aujourd'hui Auberge des Bornes. À l'issue de la scolarité, suivi d'une école ménagère à Samoëns elle était revenue à la maison pour participer aux tâches ménagères, aux travaux de la ferme, faire les courses à bicyclette. Pendant la guerre, elle a connu le rationnement, le maquis. Son papa Léon faisait de l'abattage clandestin. En cas d'alerte il fallait tout camoufler, se méfier de l'arrivée des soldats allemands et de la milice. Elle pouvait observer depuis sa chambre les parachutages aux Glières.

En 1945, elle n'imaginait pas qu'elle allait rencontrer un prisonnier de guerre de 13 ans son aîné resté 5 ans en captivité en Allemagne, condamné aux travaux forcés après un an de guerre. Le mariage en 1950 avec Jean l'homme de sa vie, qui vivait alors chez sa mère alitée n'a pas toujours été facile, sans confort et peu de moyens. Avec l'arrivée des 4 garçons Louis, Marcel, Albert, Alain, Solange a toujours travaillé durement aux côtés de son mari. C'est elle qui livrait le lait matin et soir à la fruitière avec une boille sur le dos pouvant contenir 50 litres, puis ensuite la petite remorque à 2 roues. Malgré le travail pénible de la ferme, sans vacances, sans congés Solange a cependant vécu une vie heureuse avec son époux Jean qu'elle adorait, ses enfants, ses 9 petits-enfants et l'arrivée progressive de 6 arrière-petits-enfants. Veuve en 2008, le chagrin a été immense. En 2021 elle a accepté de rentrer à l'Ehpad en pleine période de covid. Elle était très appréciée par le personnel, toujours contente et souriante sans jamais se plaindre. En début d'année sa santé s'est détériorée avec beaucoup de souffrance lors des dernières semaines de sa vie. Lors de ses obsèques le 9 mai une nombreuse assistance est venue lui rendre un dernier hommage avec des témoignages émouvants. Dotée d'une mémoire exceptionnelle, elle connaissait et se rappelait jusqu'au dernier jour de sa vie des événements de chaque famille.

Une bibliothèque a brûlé, laissant un grand vide malgré son grand âge.

Ensemble, sauvons notre EHPAD Salève-Glières



L'EHPAD de Cruseilles, historiquement connu sous le nom de Résidence Saint-Maurice, a été fondé en 1976 par la commune de Cruseilles en tant que maison de retraite. Sa gestion est alors confiée à l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois. En 1983, l'établissement devient public autonome relevant de la Fonction Publique Hospitalière. Un conseil d'administration (constitué de membres du personnel, de représentants des familles, de personnes qualifiées et d'élus locaux) et une direction spécifique à l'établissement sont installés. En 2003, la maison de retraite se transforme en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Enfin, le 1er janvier 2014, les EHPAD de Cruseilles et Groisy fusionnent pour devenir l'EHPAD Salève-Glières.

Depuis deux ans, le site de Cruseilles est engagé dans d'importants travaux de modernisation visant à améliorer l'accessibilité, rénover les espaces de vie, optimiser les installations techniques et créer des lieux dédiés au bien-être des résidents. Le coût de ce projet s'élève à 8,4 millions d'euros TTC.

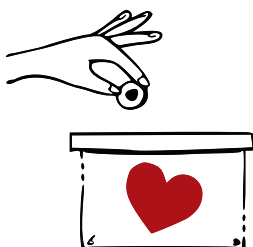
Malgré le maintien de l'accueil des résidents durant les travaux, l'EHPAD traverse aujourd'hui une période financière critique qui risque de remettre en question sa pérennité.

En effet, depuis la crise COVID, les coûts ont fortement augmenté sur le fonctionnement (hygiène, alimentation, énergie) et sur les charges de personnel (recours à l'intérim, revalorisation salariale liée à la loi SEGUR sans compensation intégrale de l'État). Cette situation a conduit à un déficit cumulé de près de 2 M € au 31 décembre 2024. Pour faire face, l'EHPAD a puisé dans ses fonds propres initialement destinés à l'autofinancement des travaux. Cette décision motivée par la volonté de ne pas réduire le nombre de places face à une forte demande, a aujourd'hui pour conséquence l'arrêt du chantier faute de moyens. Il reste 2,8 M€ TTC à financer. Des subventions de l'ARS et du Département (1,16 M€) et la récupération de la TVA (environ 0,8 M€) sont attendues, mais ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des besoins.

Au-delà de l'urgence des travaux, des mesures pour l'équilibre budgétaire sont étudiées avec l'ARS et le Département (augmentation du tarif journalier notamment), une tâche ardue dans un contexte national difficile pour les EHPAD.

Conscients de l'importance vitale de nos deux établissements pour le territoire et le bien-être de nos aînés, les acteurs locaux se mobilisent. La CCPC, la vie associative ainsi que bon nombre de communes ont déjà apporté leur soutien financier pour 2025. Les communes du territoire de l'EHPAD de Groisy apporteront sans doute aussi le leur. Afin de permettre à chacun de contribuer, une collecte de dons est lancée.

Votre don est précieux et ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu, case 7UF (66% du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable annuel). Par conséquent, si votre don est de 100 €, il vous reviendra à 34 € après déduction fiscale. Un reçu fiscal vous sera adressé. Ensemble, soyons solidaires pour sauver nos EHPAD et garantir un avenir digne et serein à nos aînés. Nous comptons sur votre soutien et votre générosité, nous comptons sur vous !



Comment apporter votre soutien ?

- Par chèque, à l'ordre du Trésor Public, à adresser au Service comptabilité - Mairie de Cruseilles 35 place de la Mairie - 74350 Cruseilles (inscrire au dos du chèque : « CCAS don EHPAD »)
- Par virement bancaire, aux coordonnées suivantes : CCAS de Cruseilles (bien indiquer « CCAS don EHPAD » dans le libellé) IBAN : FR16 3000 1001 36C7 4500 0000 058 BIC : BDFEFRPPCCT
- En participant à la cagnotte en ligne accessible via ce lien : <https://www.onparticipe.fr/c/OIY5w23X> ou en scannant le QR Code ci-contre.

PETITE ENFANCE

**L'Amuzette, un second multi-accueil intercommunal à Allonzier la Caille :
ouverture au mois d'août !**

Imaginée, construite et aménagée par la CCPC, « L'Amuzette » est située au cœur de la commune d'Allonzier la Caille dans le bâtiment « Les Muzes ».

Située au rez-de-chaussée, elle accueille 31 enfants répartis sur deux espaces de vie : un pour les plus petits (9 places) et un pour les plus grands (22 places).

L'Amuzette propose :

- des locaux neufs et adaptés, pensés pour le bien-être des enfants et de l'équipe,
- un espace extérieur verdoyant, partagé entre pelouse et sol souple, conçu à la fois pour les plus petits, qui ont besoin de calme, et pour les plus grands qui ont besoin de bouger,
- un projet pédagogique stimulant, tourné vers l'extérieur et la découverte de la nature dès le plus jeune âge.

Les tarifs du multi-accueil sont régis par le modèle de la Prestation de Service Unique (PSU) encadrés et réglementés par la CAF selon un barème national, ce qui en fait un mode de garde avantageux.

La crèche est gérée par l'association Alfa3a en délégation de service public.

Alfa3a est une association loi 1901 qui accompagne les collectivités dans la gestion de structures variées : crèches, accueils de loisirs, logements, centres d'accueil de demandeurs d'asile, ou encore des dispositifs permettant l'accès aux droits et à l'emploi.



Les valeurs d'Alfa3a sont :

- accueillir avec respect
- associer avec bienveillance
- accompagner avec confiance

Des principes fondateurs, les « 3a » qui guident les équipes au quotidien.

Pour donner vie à ce projet, les familles et les enfants sont accueillis par une équipe dynamique et engagée.



LE NOUVEAU CENTRE DE SECOURS INTERCOMMUNAL

Le samedi 5 octobre 2024 de nombreux élus de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ainsi que les sapeurs-pompiers et leurs familles ont eu l'immense plaisir d'inaugurer la caserne flambant neuve, récemment construite, route des Dronières à Cruseilles.

A cette occasion, tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet ambitieux ont été remerciés : les architectes et ouvriers qui ont conçu et bâti cette belle structure, les services administratifs qui ont coordonné les multiples aspects de ce chantier et les élus qui ont porté ce projet ainsi que ceux qui l'ont enfin mis en œuvre, notamment le président du SDIS, Martial Saddier qui dès sa prise de fonction en a fait une des priorités de son mandat.

Ce nouveau centre de secours doté d'équipements modernes, permettra aux sapeurs-pompiers d'intervenir encore plus rapidement et plus efficacement.

Social-santé

Urgence

Qui appeler ?



15 Samu

Urgence médicale



17 Police secours

Signaler une infraction



18 Pompiers

Situation de péril ou accident



114 Urgence 114

Accessible par Application, internet et SMS

► Pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques.



196 et canal 16 En mer

Sauvetage en mer

► Depuis le littoral : appelez le 196 ou le 112.

► En mer : privilégiez le canal 16 de la radio VHF.



112 Europe

Urgence médicale - Infraction - Péril

Service-Public.fr



UN ÉTÉ ENCORE SEC POUR LA RIVIÈRE DES USSES

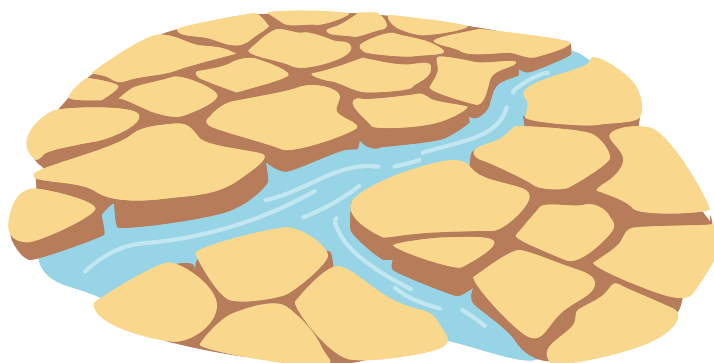
Même si la sécheresse a été un peu moins sévère qu'en 2022, l'été 2025 a encore été compliqué pour la rivière des Usses. Selon les endroits, la situation a beaucoup varié : certaines zones ont connu des périodes très sèches, tandis que d'autres ont été un peu soulagées par des orages ponctuels. Dans les secteurs les plus touchés, notamment en amont de la rivière, des communes ont même dû être ravitaillées en eau potable.

Pourquoi la rivière est-elle si sensible à la sécheresse ?

Le bassin versant des Usses ne dispose pas de grandes réserves naturelles d'eau. Le sous-sol est de type karstique (il est composé de roches calcaires percées de cavités), ce qui empêche les nappes phréatiques de bien se former ou de se maintenir à long terme. En plus, le débit de la rivière varie fortement selon les précipitations.

Autre élément important : les hivers récents ont été très peu neigeux. Or, la fonte des neiges permettait autrefois d'alimenter la rivière au printemps. Aujourd'hui, ce soutien naturel a quasiment disparu.

Même les fortes pluies ne suffisent plus à rétablir durablement la situation : elles augmentent le débit pendant quelques jours seulement, sans effet sur le long terme.



Des effets concrets du changement climatique:

Les conséquences du changement climatique sont déjà visibles pour la rivière des Usses. Selon les prévisions du Syndicat de rivière, le débit pourrait continuer à baisser entre juin et octobre dans les prochaines décennies (à l'horizon 2030-2050).

Basé à Bassy, le Syndicat de rivière les Usses (appelé aussi Syr'Usses) agit sur un large territoire entre Clarafond-Arcine et Seyssel, en Haute-Savoie. Il couvre 48 communes, réparties sur 6 intercommunalités, environ 36 000 habitants.

Le Syndicat a pour mission de :

- Protéger les rivières, les zones humides et la ressource en eau ;
- Réaliser des travaux pour restaurer les milieux aquatiques ;
- Sensibiliser le public (scolaires, familles, professionnels) à la préservation de l'eau ;
- Accompagner les communes dans leur développement durable.



Pour en savoir plus
Retrouvez toutes nos actualités sur www.rivieres-usses.com
Et suivez-nous sur Facebook : Syr'Usses, Syndicat de Rivière Les Usses

CHIENS, CHATS : CE QUE DIT LA LOI (ET CE QU'IL VAUT MIEUX SAVOIR !)

Identifier son animal, c'est obligatoire

Depuis le 1er janvier 2012, tous les chiens et chats doivent être identifiés (par puce électronique ou tatouage).

C'est une obligation légale : donner ou même garder un animal non identifié peut vous coûter jusqu'à 750 € d'amende.

Pourquoi ? Parce qu'en cas de perte, d'accident ou d'abandon, l'identification permet de retrouver le propriétaire rapidement.

Divagation : votre animal peut vous coûter cher !

Un chien ou un chat qui se promène sans surveillance n'est pas "libre"... il est considéré comme divaguant.

Un chien est en divagation s'il est hors de portée de voix (ou d'un sifflet, par exemple), et à plus de 100 mètres de son maître sans surveillance.

Un chat, lui, est considéré comme divaguant s'il n'est pas identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1 000 mètres de chez son maître sans surveillance, ou s'il est trouvé sans propriétaire connu sur la voie publique ou chez quelqu'un d'autre.



Par précaution et pour respecter la tranquillité de tous, tenez votre chien en laisse, surtout : dans les zones d'habitation, dans les champs, prés, bois, marais, le long des rivières, étangs et lacs.

Que se passe-t-il si mon animal est capturé ? La commune a signé une convention avec l'association Animaux Secours (à Arthaz) pour gérer les animaux errants.

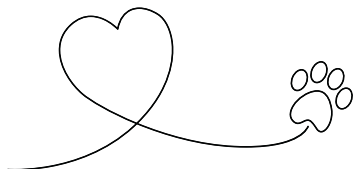
Si votre animal est trouvé sans surveillance, voici ce qui peut se passer :

Il est capturé et emmené en fourrière.

Il peut vous être restitué, contre paiement de frais : 60 € de frais fixes + 15 € par jour.

S'il n'est pas identifié ou non réclamé, il pourra être adopté par une autre famille, ou, en dernier recours, euthanasié, selon la législation.

À noter : Si votre animal a mordu ou griffé quelqu'un, il sera placé sous surveillance pendant 15 jours, à vos frais.



⚠ Laisser son chien divaguer peut coûter 150 € d'amende.

⚠ Ne pas ramasser les déjections de son animal sur la voie publique ? C'est 135 € si vous êtes pris sur le fait.

Laisse obligatoire dans de nombreux espaces



Contacts utiles

Animaux Secours – Service de fourrière
284 route de la Basse Arve, 74380 Arthaz

☎ 04 50 36 02 80

✉ info@animaux-secours.fr

🌐 www.animaux-secours.fr

VIE PRATIQUE

CONFLITS DE VOISINAGE

Vivre ensemble!



Un service de conciliation de justice est à la disposition des usagers pour tenter de régler les conflits de voisinage.

Maison transfrontalière de justice et du droit

26 avenue de Genève

74160 SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél : 04.50.74.86.86

Email : mjd@cc-genevois.fr

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Il est d'ailleurs préalable au dépôt de plainte.



Taille des haies : une obligation pour tous !

L'obligation de taille et d'élagage des haies et arbres aux abords des voies publiques (voies communales et chemins ruraux) est à charge du propriétaire riverain.

Les riverains doivent tailler les arbres, arbustes et haies le long des voies publiques ou privées pour garantir la sécurité : bonne visibilité sur la route et aux carrefours, panneaux non cachés, fils électriques ou téléphoniques dégagés, et passage libre pour les piétons.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Nous en profitons pour rappeler que les déchets verts doivent être déposés en déchetterie et que le brûlage à l'air libre est interdit.



Stationnement : une affaire de civisme

Stationner sur un trottoir est une chose interdite par l'article R417-11 du Code de la Route, sous peine de se transformer en infraction - car cela peut gêner la circulation des piétons et les contraindre à marcher sur la route, une action dangereuse pouvant provoquer de nombreux accidents.



Viabilités hivernales

La période hivernale est souvent source d'inquiétudes et il est indispensable que les usagers s'équipent de pneus neige. Les services du Département déneigent les routes départementales (la RD27 et la RD3) et la commune les voies communales.

- L'entreprise JACQUEMOUD assure le déneigement du Chef-lieu, de Bastaly, les Maîtres, les Petits Pierres, Chez Péguin, Chez Sac de Vin, Tracafond et La Reculaz.
- L'entreprise SUBLET déneige Margolliets, La Rippaz, Gatillon, Labrisée, La Côte, Chez Trosset et Le Murger.

Le sel stocké au hangar communal de Chez Péguin est livré par l'entreprise Quadrimex. Le cantonnier assure le déneigement des bâtiments publics et des trottoirs du bourg centre (accès à l'école). Pour mémoire, le coût du déneigement pour l'hiver 2024/2025 s'est élevé à 13 424 €. Il est rappelé que les accotements et les trottoirs dans les hameaux ne sont pas déneigés et qu'en période d'épisodes neigeux abondants, le ramassage scolaire est limité à quelques arrêts stratégiques (plan neige). Concernant le déneigement des accès privés, la commune n'est pas en mesure de les assurer ; les usagers peuvent toutefois faire appel aux entreprises privées locales.

DIVERS INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



En 2026 auront lieu les élections municipales les 15 et 22 mars.

L'inscription sur les listes électorales peut se faire en ligne (jusqu'au 4 février 2026) ou en Mairie (jusqu'au 6 février 2026).

Si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale et que vous n'avez pas déménagé, vous n'avez rien à faire.

Si vous venez d'emménager, vous devez vous inscrire au plus vite.

Si vous avez changé de nom d'usage suite à un mariage ou un divorce, merci de le signaler à la mairie.



SERVICE PERMETTANT DE VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE:

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/servicesenligneetformulaires/ISE>

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listeselectoralesnouvelleinscription>



LIMITER LE BRUIT

De jour comme de nuit, tout comportement portant atteinte à la tranquillité du voisinage constitue une infraction. Il est donc important d'éviter absolument :

- les bruits gênants qui durent longtemps ;
- les bruits agressifs de la vie quotidienne qu'ils soient provoqués directement ou par l'intermédiaire d'objets bruyants ou par des animaux comme l'aboiement d'un chien qui dure et se répète ;
- les bruits issus de l'utilisation de vélomoteurs, scooters et autres engins pétaradants.

En cas d'abus composer le 17.



JARDINAGE ET TRAVAUX

Dans un souci de sécurité et de respect d'autrui, il est demandé aux propriétaires de tailler régulièrement leurs haies et de veiller à ce qu'elles ne débordent ni chez leurs voisins, ni sur le domaine public, en particulier en bordure de route afin de ne pas gêner la circulation.

Durant la saison estivale, du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année, l'emploi d'engins motorisés pour la tonte des pelouses et l'entretien des jardins est réglementé.

Les tondeuses et débroussailleuses à moteur thermique, tronçonneuses et engins motorisés pour l'entretien des jardins peuvent être utilisés :

- les jours ouvrables de 8h à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Leur emploi est interdit les dimanches et jours fériés.

NUMEROS UTILES

MAIRIE

Secretariat de Mairie

Martine BRAND et Valérie JIGUET
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
04 50 68 41 68
accueil@menthonnex-en-bornes.fr

Le Maire

Guy DÉMOLIS 06 68 39 12 73

Les Adjoints

- Sébastien PACCARD 06 74 89 28 39
Urbanisme, travaux
- Nathalie HENRY 06 08 69 59 66
Ecole, cantine, garderie, vie associative
- Olivier CHAMOT 06 67 91 12 25
Patrimoine, gestion et réservation des bâtiments communaux et du cimetière
- Sandrine JOLIBOIS 06 51 03 93 77
Communication, social, développement durable
- Emmanuel TISSOT 06 64 98 48 56
Voirie, réseaux, espaces verts, réservation tables et bancs

Le cantonnier

Olivier CIZERON 06 64 51 29 11

Communication



MairieMenthonnexEnBornes



Mairie de Menthonnex en Bornes



www.menthonnex-en-bornes.fr

Scolaire

Ecole: 04 50 68 05 62
Cantine-garderie: 07 86 34 60 18

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bureaux de la CCPC

04 50 08 16 16
286 route du Suet - BP 35 - 74350
Cruseilles
ccpc@ccpaysdecruseilles.org
www.ccpaysdecruseilles.org

- Service Ordures ménagères
04 50 08 16 18
- Service Assainissement
04 50 08 16 17
- Service des Eaux
04 50 44 23 67
- N° astreinte (en cas d'urgence)
06 25 90 68 65
- Transports scolaires
04 50 08 16 04

Déchetterie

Route des Moulins à CRUSEILLES
04 50 32 16 30

Plateforme de déchets verts

Vers l'épine (au-dessus du hameau de la reculaz)

Benne à cartons

Près du cimetière et de l'Auberge des Bornes





